

---

multipliés ces dernières années. Or, ce système est essentiel au respect efficace des droits et des obligations du GATT. Nous devons donc renouveler notre engagement d'assurer son bon fonctionnement. Toutes les parties au GATT, qu'elles soient de grandes ou de petites économies, doivent être disposées à appuyer les conclusions qui seront arrêtées à Genève. Maintenant que le GATT a jugé que le programme américain DISC (Domestic International Sales Corporation) contrevenait aux obligations des États-Unis, nous presserons les Américains d'aligner ce système sur les dispositions du GATT. Sans un tel réalignement, les Américains ne feront qu'affaiblir leurs efforts pour renforcer davantage le GATT et pour en élargir l'application à de nouveaux secteurs du commerce international tels que les services.

J'ajouterai que le gouvernement canadien a publiquement déclaré qu'il était prêt à laisser un groupe spécial du GATT décider si certaines pratiques de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (A.E.I.E.), qui avaient fait l'objet de plaintes américaines, allaient à l'encontre des obligations du Canada en vertu du GATT. Cette décision, qui nous semblait fort sensée, a permis de désarmer une source importante de tension bilatérale. Les deux parties trouvent par ailleurs qu'il est plus facile de respecter un jugement qui a été rendu par un organisme international.

4) Je crois que nous devrions également chercher à améliorer les règles concernant les échanges de produits agricoles et à les rendre plus équilibrées. Nous devons rechercher une meilleure réglementation du recours aux subventions à l'exportation, moyen dont se sert d'ailleurs la Communauté européenne pour déverser ses importants excédents sur les marchés internationaux. Ces pratiques européennes nuisent aux pays dont la production agricole est plus dynamique, tout en imposant un fardeau démesurément lourd aux contribuables européens.

5) Nous cherchons en outre à renforcer les codes existants du GATT lorsque le Canada a tout particulièrement intérêt à obtenir un élargissement des débouchés pour ses produits et une amélioration des règles du commerce international. À titre d'exemple, l'accord relatif au commerce des aéronefs civils, qui est solidement appuyé par l'industrie aérospatiale canadienne, nous est très utile. Cet accord prévoit des négociations avant la fin de la présente année. Nous chercherons à élargir la portée du code et à maintenir un équilibre des avantages réciproques tout en tenant compte des intérêts commerciaux précis de l'industrie canadienne. Un autre objectif sera de demander aux pays producteurs d'aéronefs, qui n'ont pas encore signé le Code, d'adhérer à ses dispositions.

6) Nous rechercherons également des mesures susceptibles de donner, de façon générale, un meilleur accès aux produits davantage transformés que nous tirons de nos ressources naturelles. Voilà un secteur d'importance majeure pour notre profil commercial actuel. C'est également le secteur qui offre le plus de possibilités de développement dans les dix prochaines années. Nous ferons également part de nos préoccupations concernant les obstacles au commerce des produits de la pêche.

---